

RECOMMANDATION IMPORTANTE.

Il est FORMELLEMENT INTERDIT aux réservistes, se rendant à l'étranger de communiquer le présent fascicule, ainsi que le livret individuel qui le contient, aux autorités étrangères. Le présent fascicule ne doit être communiqué que sur réquisition des autorités militaires, judiciaires ou civiles françaises.

Classe de recrutement : **1913**
 Inséré au registre
 ou
 à la liste matricule. } **2361**

MODÈLE N° 56.
 Art. 220 de l'instruction ministérielle
 du 29 juillet 1926.

N° 96 de la Nomenclature spéciale.

FASCICULE DE MOBILISATION.

(Modèle Z.)

13 REGION.

Classe de mobilisation :
1911.

Bureau de recrutement
 de **Moulins**

Nom
 et prénoms.

Sirami

Né le

25 juillet 1893 à **Noyant**

Profession :

Cultivateur

Grade : (1)

Soldat

Domicilié à

Noyant

Canton de

Sourignys

Département de

Allier

Est placé dans la position « SANS AFFECTATION ».

**VOIR L'ORDRE POUR LE CAS DE MOBILISATION
 PAGE 3 DU PRÉSENT FASCICULE.**

(1) Porter sur cette ligne la mention « Service auxiliaire » pour les hommes appartenant à ce service.

1019 20 d
 bleu 711-J. 32017-1937.

SERVICES

DE LA DÉFENSE PASSIVE.

Tant qu'ils ne sont pas rappelés à l'activité par l'autorité militaire, les hommes de la 2^e réserve placés « sans affectation » peuvent être convoqués en titre de requis civils par l'autorité préfectorale, pour les services de la Défense Passive (article 5 de la loi du 8 avril 1935; articles 10 et 12 du règlement d'administration publique du 18 juin 1935).

ORDRE

POUR LE CAS DE MOBILISATION.

En cas de mobilisation portée à la connaissance des populations par voie d'affiches ou de publications sur la voie publique, le porteur du présent fascicule restera provisoirement dans ses foyers et ne se mettra en route qu'après réception d'un ordre d'appel lui indiquant le corps ou service à rejoindre, le lieu de convocation, les jour et heure de présentation.

A Moulins, le 20 NOV 1939

Le Commandant du Bureau de recrutement.



Classe de mobilisation : 19

(Voir page 1 du fascicule remis en échange de celui-ci.)

PROCÈS-VERBAL D'ÉCHANGE DU FASCICULE DE MOBILISATION

du (1)

..... profession :

résidant à

Le présent fascicule, lorsqu'il est remplacé, doit être
envoyé au Commandant de recrutement qui a établi le
nouveau fascicule remis en échange de celui-ci.

Ce jourd'hui
nous, gendarme à, avons
inséré dans le livret individuel du dénommé ci-dessus,
en échange du présent fascicule, un nouveau fascicule
qui lui prescrit (2)

Signature du titulaire

Signature du gendarme

(1) Grade, disponible, réserviste, nom et prénoms, classe de recrutement,
profession, numéro au registre ou à la liste matricule.

(2) Reproduire les indications de l'ordre pour le cas de mobilisation du
nouveau fascicule (jour et heure en toutes lettres).

Signalement.

Photographie.

COULEUR { des yeux : *Marrons*
des cheveux : *Châtains*Taille : *1m 48*

Taille rectifiée : {

MARQUES PARTICULIÈRES.

Signature du détenteur.

Empreintes digitales des deux index.

Soldat (1) *Appelé* Service (2) *Arme* de la classe
de mobilisation de *1913*A *Arme* le *12 Février* 19*14*

Le Commandant du Bureau de Recrutement.

(1) Appelé, engagé volontaire, ajourné ou exempté.
(2) Arme ou auxiliaire.Décisions ou actes liant (1) *Sirami Gabriel*

au service militaire ou modifiant, suspendant ou supprimant l'obligation de servir.
Mentionner, dans l'ordre chronologique, les décisions des conseils de revision et des commissions de réforme (sursis d'incorporation, exemption, ajournements, incorporation, réforme temporaire, réforme n° 1 ou n° 2, classement dans le service auxiliaire ou dans le service armé) ainsi que les actes (engagements, rengagements, commissions, etc.), liant l'homme au service ou les circonstances (décès, retraite, etc.), faisant cesser le service.

Chaque inscription doit être datée et porter la signature et le timbre de l'autorité qui l'a prescrite.

Les différentes périodes d'exercices seront également inscrites dans ce tableau.

Incorporé le 28 novembre 1913
Sirami Gabriel

(1) Nom et prénom.

Handwritten text at the top left, possibly a date or page number, partially obscured by damage.

Handwritten text in the upper middle section, possibly a title or chapter heading.

Handwritten text in the middle section, possibly a paragraph or a list item.

Fragment of handwritten text visible through a tear in the paper, including the word "suel".

AVIS

Tout homme de troupe reçoit gratuitement, au moment même incorporation, un livret individuel conforme au présent modèle.
Le livret individuel doit être laissé entre les mains du titulaire qui il est délivré.

OBSERVATION IMPORTANTE.

Le livret doit être conservé avec le plus grand soin. Il est expressément recommandé aux hommes de leur livret, même après avoir accompli le temps de service, afin de pouvoir, le cas échéant, justifier au commandant de leur libération définitive.

L'homme dans ses foyers est tenu de représenter à toute réquisition de l'autorité militaire, judiciaire ou administrative, en cas d'appel à l'activité ou de convocation pour les travaux, la présentation doit avoir lieu dans les vingt-quatre heures; en tout autre cas, le délai est de huit jours.

L'homme qui perd son livret doit en faire immédiatement la déclaration au commandant de la gendarmerie qui lui délivrera gratuitement un duplicata.

Matières contenues dans le présent livret.

Fascicule de mobilisation.
Etat civil et militaire; services du militaire; grade à l'époque de la mobilisation; passages et de la libération du service actif; engagements de 4 et 5 ans; sursis d'incorporation; ajournement; engagements; hautes payes; solde mensuelle; campagnes, blessures; citations et décoration; cessation du service; stages; vaccination et revaccination; instructions diverses, militaire, emplois; tableau indiquant les mesures de l'homme et les types et subdivisions de ces mesures; observations importantes; marques extérieures de respect; du Code de justice militaire; de la loi du 21 mars 1903; de la gendarmerie.

Sirami
Gabriel

n° m° 5297

distrement des effets de toute nature dont l'homme est détenteur.

à suivre pour indiquer sur le fascicule la remise et la reprise des effets autres que ceux de harnachement.

elle que soit la nature de l'effet, la remise à l'homme est toujours indiquée par l'inscription de l'une des lettres N, B ou L.

que les effets neufs.
que les effets qui ont servi.
que les effets de la collection d'instruction.

Pour les effets de la 1^{re} portion de l'approvisionnement du corps, l'indicative est placée dans la colonne de l'année où la remise a été faite; la ou les lettres indicatives sont placées dans cette colonne.

Pour les effets de la 2^e portion de l'approvisionnement du corps, l'indicative est placée dans la colonne de l'année où la remise a été faite; la ou les lettres indicatives sont placées dans cette colonne.

On indique la remise d'un effet à l'homme en barrant simplement l'indicative de la remise sur le livret.
Les effets à emporter par l'homme au moment du renvoi dans son pays sont pas rayés sur le livret.

Le livret n'est utilisé que dans l'armée active; il est placé à la place qu'occupe le fascicule de mobilisation par deux agrafes métalliques comme ce dernier.

DÉSIGNATION DES EFFETS.

EFFETS
DISTRIBUÉS
à la
mobilisation.

1913...

Collection n°

2.

3.

N°

II^uHabilleme^t.Capote, manteau, capote-manteau.....
Collet à capuchon.....Gilet.....
de sous-officier.....
de soldat.....Pantalon
d'ordonnance de sous-officier.....
de soldat.....Culotte de sous-officier.....
de soldat.....Pattes d'épaule de sous-officier.....
de soldat.....Tunique ou vareuse de sous-officier.....
de soldat.....

Veste en drap de soldat.....

Coiffure.

Képi de sous-officier.....

de 1^{re} tenue de soldat.....

Képi de sous-officier.....

de 2^e tenue de soldat.....

Casque.....

Casquette.....

hako.....

Chaussure.

Quins (Paires de).....

d'éperons et sous-pieds (Paires de).....

Pierres de cuir (Paires de).....

ers (Paires de).....

des effets de la 1^{re} portion.

DE LA DISTRIBUTION DES EFFETS.

1916.

Collection n°

2.

3.

avril

Collection n°

2.

3.

Collection n°

2.

3.

Collection n°

2.

3.

Collection n°

2.

3.

4

Enregistrement successif des effets (suite) des armes et des outils portatifs.

DÉSIGNATION DES EFFETS ET DES ARMES.	ANNÉE DE RÉPARTITION DES EFFETS.			
	1915...	1916...	1917...	1918...
Grand équipement.				
Banderole... { de giberne ou cartouchière d'étui de revolver.....	B ¹¹	N		
Bretelle de fusil, de carab. ou de mousq.	N ¹¹	N		
Bretelle de suspension.....	N B ¹¹	3 N		
Cartouchières.....	B ¹¹	N		
Ceinturon... avec sangle et ceinture				
Courroie de ceinture de cartouchière.....				
Courroie de ceinture de revolver.....				
Étui de revolver.....				
Giberne.....	B ¹¹	L		
Havresac.....				
Lanière de revolver.....				
Poche à cartouches.....	B ¹¹	N		
Porte-épée-baïonnette.....				
Porte-fourreau.....				
Sac d'homme monté.....				
Campement.				
Couverture.....				
Fanion de signaleur.....				
Lanterne de signaleur.....	B ¹¹	N		
Petit bidon { de 1 litre..... (avec courroie et étui) { de 2 litres.....				
Sac tente-abri avec accessoires.....				
Marmite individuelle.....				
Armement.				
Carabine ou mousqueton.....	38/46	M		
Accessoires complet.....				
Arme d'armes isolé.....				
Baïonnette (série L).....				
Épée-baïonnette.....				
Outils portatifs.				
Bêche avec.....				
Hache avec étui.....				
Pic avec étui.....				
Pioche avec étui.....				
Scie articulée av. étui.....				
Cisailles avec étui.....				
Mailles rondes av. étui.....				
Bois de fente.....				
Cartouches en bois.....				

(Ne pas inscrire d'avance les noms des mois ; ne les inscrire que s'ils comportent des dist

Aligrette.
 Besace.
 Boîte à graisse à deux compart^{ts}.
 Bobine en bois renfermant six ai-
 guilles et une alène emmanchée.
 Bonnet de police.
 Bourgeron de toile.
 Bretelles de pantalon.
 Brosse à boutons.
 Brosse à cheval.
 Brosse à habits.
 Brosse à laver.
 Brosse à reluire.
 Brosse double à chaussures.
 Brosse pour armes.
 Caleçon.
 Calotte de coton.
 Carré de calicot blanc.
 Ceinture de laine ou de flanelle.
 Chaussons (Paires de).
 Chéchia.
 Chemise.
 Ciseaux de pansage.
 Ciseaux de petite monture.
 Clairon et accessoires.
 Cravate à fourrage.
 Croie de capote.
 Croies supplémentaires.
 Culotte en nuque.
 Casaque.
 Col ou col.
 Couverture.
 Epaulettes.
 Etui de sabre.
 Gilet (Paires d').
 Harnais complet.
 Haut de tambour complet.

[illegible]

Enregistrement successif des effets de la 2^e portion. (S)

(Ne pas inscrire d'avance les noms des mois; ne les inscrire que s'ils comportent des distributions.)

DÉSIGNATION DES EFFETS.

	Mois 1910	Mois 1911	Mois 1912	Mois 1913	Mois 1914	Mois 1915	Mois 1916	Mois 1917	Mois 1918	Mois 1919	Mois 1920	Mois 1921	Mois 1922	Mois 1923	Mois 1924	Mois 1925	Mois 1926	Mois 1927	Mois 1928	Mois 1929	Mois 1930
Espadrilles.....																					
Étrille.....																					
Étui-musette.....																					
Faux éperons.....																					
Flamme de lance.....																					
Fouet.....																					
Fourchette.....																					
Gamelles individuelles.....																					
Gilet de flanelle.....																					
Gilet.....																					
Gilet de chechia. { Sous-officier.....																					
de chechia. { Soldat.....																					
Guêtres de toile (Paires de).....																					
Martinet.....																					
Matelassure de cuirasse.....																					
Mouchoir de poche.....																					
Musette de pansage.....																					
Pantalon de toile ou de treillis.....																					
Patience.....																					
Peigne à dégrasser.....																					
Plumet.....																					
Sabots-galoches (Paires de).....																					
Sac à avoine.....																					
Sac à cartouches.....																					
Sac à distribution.....																					
Sac de petite monture.....																					
Sac à pains de guerre.....																					
Sac pour vivres de réserve.....																					
Sac de signal avec cordon.....																					
Sac de guêtres (Paires de).....																					
Sac à quart.....																					
Serviette.....																					
Sac avec accessoires.....																					
Sac de ride.....																					
Sac de boutons.....																					
Sac de travail.....																					

Enregistrement successif des effets de la 2^e portion.

(Ne pas inscrire d'avance les noms des mois; ne les inscrire que s'ils comportent des

DÉSIGNATION DES EFFETS.

Effets spéciaux de sous-officier
rengagé.

Capote.....
Ceinturon.....
Dragonne.....
Épaulettes (Paires d').....
Gilet (zouaves et tirailleurs).....
Gants.....
Képi.....
Pantalon d'ordonnance.....
Pattes d'épaules.....
Veste.....
Tunique ou vareuse.....
Bottines.....

Effets de gymnase.

Pantalon.....
Veste.....

Effets spéciaux des troupes alpines.

Chaussures molletières (Paires de).....
Crampons à ferré.....
Crampons de laine.....
Crampons pour hêret.....
Crampons pour travail.....

quel

Le présent LIVRET, contenant trente-quatre pages, appartient à :

Nom
(écrit en bâtarde).

Sirami

Prénoms :

Gabriel

Surnoms :

Né le *25 juillet 1893*

à *Noyant*

canton de *Sourigny*

département de *S. Orléans*

résidant à *Noyant*

canton de *Sourigny*

département de *S. Orléans*

Profession de *Cultivateur*

Fils de *Gabriel*

et de *Poirier Melanie*

domiciliés à *Noyant*

canton de *Sourigny*

département de *S. Orléans*

Marié le

à

alors domiciliée à

département d

(Voir mariage contracté sous les drapeaux, p. 2.)

Jeune soldat (1) *appelé bon pour le service armé*
de la classe de 19 *13* de la subdivision d *MONTLUÇON*
canton de *Sourigny*

ou Engagé

à

an, le 19

A été compris sur la liste d'usage

département d

nt de la classe de 19, de la subdivision

canton d

Passé du service (2)

elle après 5 a

dans le service (2)

de décision d(3)

apr

en date du

Numero
registre matricule
du recrutement :

2361

Partie de la liste du
recrutement cantonal.

ser

Numero
de la liste matri

est bon pour le service armé ou appelé classé dans le service
ou auxiliaire, suivant le cas.
de revision ou Commission de réforme.

2

Temps de service
accompli
dans l'armée active.

Ans :

Mois :

Jours :

Grade

à l'époque de la libération du service actif (1).

Changements
survenus
dans le signalement
depuis
l'incorporation.

Taille rectifiée :

Mariage contracté
depuis
l'incorporation.

Marié le

à

alors domiciliée à

département d

Autorisation du Conseil d'administration en date du

Dates des passages et de la libération.

Dans
la réserve
de
l'armée active.

Dans l'armée
territoriale.

Dans la réserve
de
l'armée
territoriale.

Libération
définitive
du
service militaire.

Octobre

1940

Octobre

1941

MONTLUÇON

Le Commandant du bureau de recrutement,

Octobre

1941

Le titulaire est soldat de 1^{re} classe, caporal ou brigadier, ou sergent

contra C. V. Monaghan	du ²⁰⁰⁰ 19 66.
	au (September) 19 19
	(du 19)
	(au 19)
	(du 19)
	(au 19)
	(du 19)
	(au 19)
	(du 19)
	(au 19)
	(du 19)
	(au 19)

Total des campagnes

Blessures
et actions d'éclat.
Citations.

Décorations.

A accompli une période d'exercices dans le
du
A accompli une période d'exercices dans le
du
A accompli une période d'exercices dans le
du
A accompli une période d'exercices dans le
du
A accompli une période d'exercices dans le
du

Motif (décès, réforme, retraite) et date de la cessation
du service.

Instructions, stages et emplois spéciaux.

et accompli une stage au
Centre d'Instruction des
Métallurgistes de Bourges
du 1^{er} Août au 13 Sept
1916.
Bureau 15/15

indiquer ci-contre la
lure des instructions
vies, des stages ac-
mplis et des emplois
mplis pendant la pré-
ace sous les drapeaux.
Cette inscription devra
être portée sur le livret
ssistôt que l'homme a
miné l'instruction ou le
ge ou a été reconnu
à remplir l'emploi
iqué.

Théories distribuées.

DATE
de
la délivrance.

INDICATION DES THÉORIES DÉLIVRÉES.

NOM

On passe un trait sur les théories qui sont retirées à l'homme pour une cause quelconque.
Cette mesure ne s'applique pas aux théories abandonnées au détenteur lors du renvoi dans ses

Instruction générale.

DEGRÉ D'INSTRUCTION.

1° A l'arrivée au corps (1).....

2° Au moment du passage dans la réserve de
l'armée active (1).....

A SUIVI
LE COURS { préparatoire (infanterie et cavale-
rie)..... { du 1^{er} degré, en
secondaire (artillerie, génie et train des équipages mil-
en..... { du 2^e degré, en
supérieur (artillerie et génie) en

(1) Ne sait ni lire ni écrire. — Ou sait lire seulement. — Ou sait lire et écrire. — In-
certificats d'études, brevets ou diplômes universitaires.

Instructions diverses.

ESCRIME.

A commencé l'escrime, le.....

Admis à faire assaut, le.....

Élève prévôt, le.....

A obtenu le brevet de prévôt, le.....

Prévôt, le.....

GYMNASTIQUE.

NATATION.

L'arrivée au corps (1).....

moment du passage dans la réserve de l'armée active (1) :

Instruction militaire.

et spécial d'aptitude militaire obtenu le.....

Commencée le.....

Suffisante pour que l'homme soit mobilisable le.....

Terminée le.....

caporal (ou brigadier) le.....

au peloton des candidats sous-officiers (dans le corps où ces pelotons sont orga-
s) le.....

bon nageur. — Nageur ordinaire. — Ne sait pas nager.

Ne sait pas Nager

Sait lire et écrire

28 novembre 1913

11 Avril 1914

Aptitudes spéciales à certaines fonctions de l'arme.

Professions spéciales exercées dans la vie civile.

Dans le cas où l'homme aurait obtenu un certificat de capacité pour la conduite des voitures automobiles, mention devra en être faite dans la forme indiquée après :

A obtenu en 19..... de M. le Préfet d (1).....

le certificat de capacité pour la conduite d (2).....

Vaccination et revaccinations.

	DATE.	RÉSULTATS.	SIGNATURE DU MÉDECIN CHARGÉ du service.
A l'arrivée au corps.....		Variolé ou vacciné avec succès.....	
	1 ^{er} Décembre 1913	Vacciné ou revacciné avec succès certain ou sans succès.....	
Au corps....	2 ^e	Revacciné avec succès cer- tain ou sans succès....	
	1 ^{er}	Vacciné ou revacciné avec succès certain ou sans succès.....	
Dans la réserve de l'armée ac- tive, dans l'ar- mée territo- riale ou sa ré- serve.	2 ^e	Revacciné avec succès cer- tain ou sans succès....	

(1) Du département d (indiquer le département) ou mettre : de M. le Préfet de police po-
tificateurs délivrés dans le département de la Seine.
(2) Désigner la nature du ou des véhicules auxquels s'applique le certificat.

Tir à la cible.

MODÈLE N° 4
annexé au Règlement
du 31 août 1905.

ANNÉES.

CLASSEMENT.
(FUSIL.)

Total
des balles mises.
(Revolver.)

RÉCOMPENSES

OBTENUES A LA SUITE DES TIRS DE L'ANNÉE
ET DES CONCOURS.

(Cors de chasse en drap, cors de chasse bro-
dés, grenades, épinglettes, médailles.)

1914.....

Aug Bon Lincur

Prix et Mentions honorifiques

OBTENUS DANS LES CONCOURS NON MILITAIRES.

Tableau indiquant les mesures de l'homme et les types et subdivisions d'effets correspondant à ces mesures.

DÉSIGNATION des effets.	MESURES correspondant aux EFFETS DÉSIGNÉS.	TYPE ET SUBDIVISION DE L'EFFET CORRESPONDANT aux mesures prises (A). POINTURE ET GROSSEUR POUR LA CHAUSSURE.			
		A l'époque de l'incorporation.	Au moment du renvoi dans ses foyers.	Lors du 1 ^{er} appel comme réserviste.	Lors de l'appel comme territorial.
Capote ou manteau.	Longueur du dos (jusqu'à 33 centimètres de terre).....	126 } Type B	Type	Type	Type
	Grosceur sous les bras.	98 } 3. sub.	* sub.	* sub.	* sub.
Tunique, dolman ou veste.	Longueur de la taille.	48 } Type A	Type	Type	Type
	Grosceur sous les bras.	102 } 3. sub.	* sub.	* sub.	* sub.
Pantalon ou culotte.	Long' d'entrejambes..	92 } Type D	Type	Type	Type
	Grosceur de ceinture..	90 } 2. sub.	* sub.	* sub.	* sub.
Képi, shako ou casque.	Grosceur du tour de tête	57			
Brodequins, bottes ou bottines, souliers.	Longueur du pied....	30,5			
	Grosceur aux doigts de pied	24,5	Pointure : 33	Pointure :	Pointure :
	Grosceur au cou-de-pied	24,5			
Guêtres.	Selon la pointure du soulier				

(A) Si un homme a 130 centimètres comme longueur du dos, 108 centimètres grosceur sous les bras, on indiquera pour la capote : Type A, 1^{re} subdivision. Si l'homme a comme longueur de taille 48 centimètres et comme grosceur bras 108 centimètres, on portera pour la veste : Type A, 1^{re} subdivision. Si l'homme a 92 centimètres comme longueur d'entrejambes et 98 centimètres grosceur à la ceinture, on indiquera pour le pantalon : Type A, 1^{re} subdivision. Si la longueur du pied est de 27 centimètres, comme il est nécessaire de l'introduire dans la chaussure un jeu de 1 centimètre 1/2 environ dans le sens de la largeur, on inscrira pour la chaussure, la pointure 29, chiffre qui sera suivi du nombre 4, pour indiquer la largeur de la chaussure qui lui convient.

Effets emportés par l'homme au moment de son renvoi dans ses foyers.

Observations importantes.

Les militaires de l'armée active auxquels des effets sont assignés au moment de leur renvoi dans leurs foyers sont assignés, tant qu'ils ne sont pas définitivement libérés, à conserver ces effets et à les entretenir soigneusement. Ils devront les remettre à leurs corps porteurs de ces effets pour les périodes de mobilisation et en cas de mobilisation. Les militaires qui ne seront pas conformés à ces instructions seront passibles de punitions.

Les réservistes et les territoriaux qui, à la mobilisation, auront une paire de chaussures en bon état et remplissant les conditions générales du brodequin en service, seront remboursés de sa valeur.

Visa de la gendarmerie constatant les changements successifs.

DE DOMICILE.

Vu à l'arrivée dans la commune
d
canton d
subdivision de région d
A, le 19
Le Commandant de la Gendarmerie,

Vu à l'arrivée dans la commune
d
canton d
subdivision de région d
A, le 19
Le Commandant de la Gendarmerie,

Vu à l'arrivée dans la commune
d
canton d
subdivision de région d
A, le 19
Le Commandant de la Gendarmerie,

Vu à l'arrivée dans la commune
d
canton d
subdivision de région d
A, le 19
Le Commandant de la Gendarmerie,

DE RÉSIDENCE.

Vu à l'arrivée dans la commune
de *Sauvigny*
canton d *udit*
subdivision de région d *Montigny*
A *Sauvigny*, le *16 novembre* 19*15*.
Le Commandant de la Gendarmerie,

Vu à l'arrivée dans la commune
de *Sauvigny*
canton d *Sauvigny*
subdivision de région d *Montigny*
A *Sauvigny*, le *16/11* 19*16*.
Le Commandant de la Gendarmerie,

Vu à l'arrivée dans la commune
d
canton d
subdivision de région d
A, le 19
Le Commandant de la Gendarmerie,

Vu à l'arrivée dans la commune
d
canton d
subdivision de région d
A, le 19
Le Commandant de la Gendarmerie,

TAB

no 2

REVACCINATION

ANTITYPHOÏDIQUE et ANTIPARATYPHIQUE A et B

Numéro d'ordre	1 ^{re} REVACCINATION	2 ^{me} REVACCINATION	3 ^{me} REVACCINATION	4 ^{me} REVACCINATION
Doses	<i>1cc</i>			
Dates	<i>100417</i>			
Signature du Médecin (1)	<i>Le M^{re} a. maj. 2^e cl.</i> <i>[Signature]</i>			

(1) Le médecin qui a pratiqué la vaccination doit signer en face de chaque injection. (Ext. du Bull. Off. du Ministère de la Guerre, 1914, n° 280)

Nom : *Wizami*

Prénoms : *Gabriel*

Classe : *1913*

N° matricule :

Grade : *2^e cl^{re}*

Régiment : *167*

Bataillon ou groupe : *2*

Compagnie, escadron ou batterie : *8*

OBSERVATIONS :

A close-up photograph of a heavily aged and stained page from an old book. The paper is a mottled yellow-brown color, showing significant signs of wear, including dark stains and a faint, grid-like pattern. The text on the page is extremely faint and illegible, appearing as light purple or blue markings. The overall appearance is that of a historical document or manuscript that has been preserved in poor conditions.

[illegible]

Arrivé au dépôt de Moulleucon le 2/9/19
mis en route isolément sur Mayant
le 3/9/19
à perce la somme de sur francs au
titre de frais de déplacement.



I.

CERTIFICAT DE VISITE

(1) *Léon Lissani Gabriel*
167 - Inf. - Dr. C. - 1. A.

sera admis à l'hôpital étant atteint de :

1° Indication { *Plaie pénétrante fem. droite*
 de la blessure
 ou
 de la maladie { *Blenn. le 29/10/17 à coté 344*
 2° *g. o.*
 Moyens curatifs
 déjà employés.
 3° Observations
 générales

A Centre hyp. A 218 le 19
Le Médecin-major.

OBSERVATIONS DU MÉDECIN TRAITANT

AU MOMENT DE LA SORTIE
 (Diagnostic, traitement, etc.)

Sorti le 3.12.17.
En cas de traitement.
Pris au 1/16 Région pour
sein sauté.

SIGNATURE
 du

MÉDECIN TRAITANT
 et date
 de la sortie.

II.

BILLET D'HOPITAL

concernant :

Nom (2) *Lissani*
 Prénoms *Gabriel*
 Grade *2e*
 Corps *167 Inf.*
 B^{re} C^{re} N^o matricule *9970*
 Né le *29 juillet* 1893, à *Noyant*
 canton de *Gourigney*, dép['] de *Alv.*
 Fils de *Gabriel* et de *Helani Fournier*
 domiciliés à *Noyant*
 canton d. *Noyant*, dép['] d.
 Domicilié de droit à *même adresse*
 canton d. *Noyant*, dép['] d.
 Marié à D.
 actuellement domicilié à *Celib.*
 canton d. *Noyant*, dép['] d.

A *Romans*, le (1) *1 Nov* 1917
 Vu : *Le Capitaine commandant,*
Le Major,

(1) Date en toutes lettres.

CASES DESTINÉES A L'APPOSITION DU TIMBRE HUMIDE INDIQUANT

LA DATE DE L'ENTRÉE

LA DATE DE LA SORTIE

N^o d'enregistrement à
 l'hôpital. *Mixte de Romans*
1.11.17. *3.12.17.*

(1) Grade, nom, prénoms, corps ou service.

(2) En gros caractères.

CASES DESTINÉES A L'APPOSITION DU TIMBRE HUMIDE INDIQUANT

LA DATE DE L'ENTRÉE	LA DATE DE LA SORTIE
N° d'enregistrement à l'hôpital. 2039 36 m. Larrouy 3.19.17	31.1.18
N° d'enregistrement à l'hôpital. 34/8 - Albi 31.1.18	RECORPS D'ARMÉE 9 FEV 1918 HOP. TEMP. N°34 ALBI
N° d'enregistrement à l'hôpital.	
N° d'enregistrement à l'hôpital.	
N° d'enregistrement à l'hôpital.	

OBSERVATIONS DU MÉDECIN TRAITANT
AU MOMENT DE LA SORTIE
(Diagnostic, traitement, etc.)

SIGNATURE
du
MÉDECIN TRAITANT
et date de la sortie

Evacué guéri 1/ Hôpital 34/8 Albi. Le 31.1.18.	
Hôp 34/8 De passage en attendant sa convalescence Sorti par un mois de convalescence sur noyaut (allier) Albi le 9 fév 1918 Le mé. trait Lebreton	

Vaccination Antityphoïdique

Nom Lirani Gabriel

95^e Régiment d'Infanterie

Nature du vaccin C. A. B.

Heure & date de la 1^{re} injection 18 avril 1916

Signature du Médecin

De la 2^e injection

Signature du Médecin

De la 3^e injection

Signature du Médecin

De la 4^e injection

Signature du Médecin

Motif de la note - Vaccination

Signature du Médecin

Vaccination antityphoïdique

Nom Sirami Gabriel

95. Régiment d'Infanterie

Nature du vaccin Antityphoïdique T.
 Date et date de la 1^{re} injection 22/3 1912 27 mai

1^{re} — 2^{de} injection 20/3 — 31 mai

2^{de} — 3^{de} injection 14/6/16 6.0.16

3^{de} — 4^{de} injection 2^{de} — 28/6/16 17

Apposé de la 1^{re} vaccination

Roumy

Signature du Médecin

GRADE.

DATE
ET LIEU DE NAISSANCE.
(1)

DOMICILE
DES PARENTS.
(1)

27 juillet 1893
Roumy
Allier

27 juillet 1893
Roumy
Allier

27 juillet 1893
Roumy
Allier

Coupon à détacher
pour la tenue du carnet médical.

Coupon à détacher
pour la tenue du carnet médical.

de la Nomenclature
Coupon à détacher
pour la tenue du carnet médical.

Numéro d'ordre.....

Nom.....

Prénom (usuel).....

Grade.....

Corps.....

Compagnie ou batterie.....

Numéro matricule du corps.....

Plaque d'identité. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Classe de recrutement.....} \\ \text{Subdivision de région.....} \\ \text{Numéro du registre matri-} \\ \text{cule.....} \end{array} \right.$

Nature de la maladie ou de la bles-
sure.....

Évacuable.. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Oui.....} \\ \text{Non.....} \end{array} \right.$

*Sirami
Gabriel*

*1913
Nautheux
2361*

Oui. (1)

Non.

(2)

*Sirami
Gabriel*

*1913
Nautheux
2361*

Oui. (1)

Non.

(2)

*Sirami
Gabriel*

*1913
Nautheux
2361*

Oui. (1)

Non.

(2)

NOTA. — Les indications relatives à l'état civil ou à l'affectation dès le temps de paix.
— Effacer oui ou non suivant le cas. — (2) Date et signature de l'officier.